



[Contact gestionnaire ED 3MG-site de Nantes: ED-3MG-Nantes@doctorat-paysdelaloire.fr](mailto:ED-3MG-Nantes@doctorat-paysdelaloire.fr)

[Contact gestionnaire ED 3MG-IMT-A : pôle doctorat IMT-A](#)

[Directeur-Adjoint & responsable du site de Nantes ED 3MG-Nantes: didier.dubreuil@univ-nantes.fr](mailto:didier.dubreuil@univ-nantes.fr)

Procédure de Recrutement des candidats pour une thèse à

Nantes Université (NU) ou IMT-A ou Gustave Eiffel

Note d'information de l'Ecole Doctorale (ED 3MG) à l'intention des encadrants

- *Les établissements accrédités mandatent les ED pour mettre en œuvre une procédure ouverte, lisible et équitable de sélections des candidats souhaitant préparer un doctorat, **suivant les directives ministérielles, du collège doctoral des pays de la Loire et du règlement intérieur de l'ED 3MG**.*

La cellule de site de l'ED 3MG-Nantes, a retenu une procédure de recrutement en thèse exposée dans cette notice*

** D'autres modes de recrutement « hors contrat doctoral d'établissement CDE-NU » pourront être validés par l'ED 3MG-Nantes, dans la mesure où ils respectent à minima les **critères de diffusion et de sélection énoncés ci-après et avec l'accord du directeur de site. En particulier, la diffusion de l'offre de thèse sur la plateforme TEBL et la notion de concurrence entre plusieurs candidats auditionnés sont impératives quel que soit le mode de financement (hors contrat nominatif).***

**Les recrutements sur appels d'offres nominatifs (CIFRE, Bourses Marie Curie, co-tutelle, autres..) n'ont pas d'obligation de diffusion de l'offre de thèse sur TEBL, ni d'auditionner plusieurs candidats, mais devront cependant fournir les documents demandés ci-après à l'ED 3MG-Nantes pour une validation du candidat retenu par l'instance de sélection.*

**Les recrutements effectués par l'Université Gustave Eiffel ne sont pas concernés par cette notice.*

**Dans tous les cas, quel que soit le mode de recrutement les documents demandés ci-après concernant le candidat retenu seront à communiquer à l'ED 3MG-Nantes.*

1- Avant les auditions

1.1 - Diffusion des offres de thèse

Le Collège doctoral Pays de la Loire a rapatrié l'application "Thèses en Bretagne Loire" (TEBL) sur un serveur qui se trouve à Rennes et **sur lequel toutes les propositions de thèse concernant l'ED 3MG doivent être déposées, quel que soit leur mode de financement.**

<https://theses.doctorat-bretagneloire.fr/>

- Les auditions de sélection des candidats ne peuvent pas être engagées **avant un délai d'un mois à partir de la date de l'ouverture de l'offre de thèse par l'ED 3MG sur TEBL.**
- L'offre de thèse doit être formulée selon la fiche modèle disponible sur TEBL « **ed3mg_trame_offre-de-these-2024.docx** » et que vous pouvez aussi retrouver sur le site de l'ED-3MG et sur le site intranet de votre laboratoire. Ce document est à renseigner en anglais de façon à être diffusé conjointement sur le site « **EURAXESS** » (manip. effectuée par l'ED-Nantes).

**Cette procédure n'est pas rétroactive pour ceux d'entre vous qui ont déjà déposés une offre de thèse sur TEBL avant la diffusion de cette notice.*

- Chaque offre de thèse déposée sur TEBL doit être validée par l'ED-Nantes (réalisée sur le site TEBL) qui ouvre sa diffusion **après validation de la composition de son encadrement (directeur.trice de thèse et encadrants.es).**
- Les offres de thèse peuvent aussi être déposées sur d'autres sites de diffusion mais seulement **en complément** de celui de TEBL.

1.2 - Examen des candidatures et sélections des candidats pour une audition :

**L'ensemble de ces éléments ci-dessous doit être communiqué avant tout entretien, au risque d'être invalidé par l'ED.*

Le.la futur.e directeur.trice de thèse, et encadrant.s, es, examineront les dossiers de candidatures reçus *via* le site du dépôt des offres de thèse pour retenir les candidats à auditionner et informeront les candidats non retenus. **Pour les CDE-NU, seules les candidatures déposées sur TEBL peuvent être prises en compte.**

Les dossiers de candidatures retenues pour une audition doivent comporter les pièces suivantes qui sont portées à la connaissance des membres du comité d'entretien.

- **CV détaillé et actualisé** et une adresse email valide pour être contacté.
- **Relevés des notes** en M1 et M2, ou cycle ingénieur. **Les classements en Master 1 et 2 (intermédiaire S1) sont demandés, ou le cas échéant un avis du responsable de formation est requis lorsqu'ils ne sont pas fournis.**
- **Lettre d'appréciation de l'encadrant(e) direct du stage de niveau M2 (obligatoire) et M1** (s'il y a lieu), **y compris s'il s'est déroulé dans le laboratoire de recrutement,** précisant

l'aptitude du.de la candidat.e à s'engager dans un doctorat et à participer à un projet de recherche (esprit d'équipe, participation à des réunions régulières, respect des consignes et délais, aptitude à l'expérimentation, etc..). Le cas échéant le contact mail d'au moins un des ex-encadrants de stage devra être fourni avant l'entretien pour un contact avec le.la directeur.tricede thèse.

- **Lettre de motivation** du.de la candidat.e précisant notamment son intérêt pour le sujet de thèse sélectionné et si possible son projet professionnel d'après thèse.

Pour chaque entretien de candidats retenus pour une audition, le.la directeur.trice de thèse communique aux candidat.e.s et aux membres du comité d'entretien, la date, l'horaire, la durée estimée, le lieu, le mode de l'audition avec les informations concernant le déroulement de l'entretien **ainsi que la composition du jury, au moins 7 jours avant l'entretien** (cf. point 2 ci-dessous).

Les auditions peuvent être programmées à des dates différentes selon les disponibilités des candidat.e.s et du comité. Les candidat.e.s qui pourront justifier de l'impossibilité de se déplacer (localisation, stage à l'étranger, ...) peuvent être auditionné.e.s par visioconférence (**mais pas d'entretien téléphonique**). Dans ce cas, ils.elles devront transmettre au directeur.trice de thèse leurs diapositives définitives (format PDF) au plus tard la veille précédant l'entretien, et il est conseillé de s'assurer auprès du candidat des bonnes conditions de réalisation de la visioconférence.

- **Contrats doctoraux d'établissement (CDE-NU), y compris les demi-financements CDE-NU: La sélection du candidat pour un recrutement* doit être organisée entre mi-avril et le mi-juin (au plus tard) de l'année en cours, sauf accord de l'ED-Nantes.**

***Il est fortement recommandé d'auditionner et de classer 2 à 3 candidats pour ce type de financement. Une justification de l'audition d'un seul candidat doit être fournie à l'ED lorsque cette situation se produit.**

- **Recrutements, hors CDE-NU (sur ressources propres, appels d'offres ANR et autres..): la sélection peut s'opérer tout au long de l'année et l'audition d'au moins 2 candidats est recommandée sauf accord de l'ED-Nantes.**

2 - Les entretiens

2.1 - Constitution des comités d'entretien.

Le.la futur directeur.trice de thèse compose un comité d'entretien qui auditionnera les candidats qu'il.elle aura présélectionnés sur dossier. **Ce comité d'entretien est obligatoire et constitué d'au moins deux auditeurs responsables de l'entretien : l'un est le.la futur.e directeur.trice de thèse, l'autre est l'un.e des correspondants ED3MG-Nantes pour le laboratoire d'accueil.** En cas d'impossibilité, seulement, un permanent extérieur à l'encadrement et du sujet peut être désigné par le correspondant labo de l'ED 3MG-Nantes avec l'accord du directeur-adjoint de l'ED-Nantes.

Correspondants laboratoires de la cellule de site de Nantes :

CEISAM : E. Le Grogneq et J. Y. Le Questel.

IMN : C. Payen (Chimie) et B. Humbert (Physique).

SUBATECH: Pol B. Gossiaux (ou représentant désigné)

LPG : Gabriel Tobie et Gaël Choblet

GERS : E. Gaume et J. Gasperi.

2.2. Déroulement des entretiens

L'entretien doit être organisé après que le candidat ait été informé au préalable du sujet de recherche et de son contexte scientifique par le/la directeur.trice de thèse (un entretien téléphonique ou en visio préalable est souhaitable). L'audition a pour but d'évaluer les compétences et la motivation du/de la candidat.e au-delà de l'examen du dossier de candidature. L'entretien peut avoir lieu sous la forme d'un exposé du candidat (en présentiel ou visioconférence), de 20 min environ, avec présentation de diapositives partagées et est suivi d'un échange avec le comité de sélection.

La prestation devra comprendre les éléments suivants :

- Le parcours universitaire avec classements.
- Une présentation du ou des stages de recherche (niveau L, M1 et M2). Il s'agit d'exposer, l'environnement du stage (quel laboratoire ? quelle entreprise ?), les objectifs généraux du stage, les principales missions confiées, les méthodes et techniques utilisées. Mais nous ne demandons pas un exposé détaillé des résultats de recherche (qui peuvent rester confidentiels).
- Un exposé des motivations du/de la candidat.e pour la préparation d'un doctorat et son positionnement vis-à-vis du sujet de thèse pour lequel il/elle candidate.
- Une projection du projet professionnel après-thèse.

Les contrats doctoraux d'établissement CDE-NU doivent impérativement respecter la procédure de recrutement établie par l'ED 3MG-Nantes, sans exception.

2.3. Exemption d'entretiens *via* une procédure autre que celle de l'ED

D'autres modes alternatifs de recrutement en thèse (hors CDE-NU) pourront être validés par l'ED 3MG-Nantes, **avec l'accord explicite du directeur-adjoint de site** dans la mesure où **ils respectent à minima les critères de diffusion de l'offre de thèse de l'ED 3MG et attestent d'une mise en concurrence des candidats avec auditions**, (i.e. recrutements *via* une procédure sélective du CNRS, ou celle de l'Université G. Eiffel, ou autre..).

- Dans le cas, où, une procédure sélective sur dossier d'un établissement ne comporterait pas d'audition (pour financement nominatif du type CIFRE) **l'avis du DU du laboratoire d'accueil est impératif pour une validation par l'ED.**
- **Les recrutements nominatifs dans le cadre co-tutelle** sont exemptés d'audition mais devront faire l'objet d'une validation par l'ED-Nantes sur la base des critères de recrutement

précédemment énoncés au & 1.2. Les documents demandés sont à transmettre à l'ED-Nantes avant d'établir le contrat de co-tutelle **accompagnés d'une fiche d'entretien fournie au partenaire par le dir. de thèse nantais et complétée par le co-directeur de thèse de l'établissement d'origine du candidat**). (disponible sur site intranet des laboratoires ou site de l'ED).

« Interview file for PHD recruitment at DS 3MG »

3 - Après les entretiens

3.1 - Classement des candidats par le comité d'entretien

Le comité de sélection classe 2 à 3 candidats, sauf cas justifié, « à l'issu du dernier entretien » en considérant les critères suivants :

- Le mérite académique des candidats (**obligatoirement dans le premier tiers du classement de Master 2 pour un CDE-NU, sauf accord exceptionnel du directeur adjoint de l'ED site de Nantes**) et la cohérence du parcours universitaire vis-à-vis du sujet de thèse.
- Les compétences et la motivation pour le sujet proposé.
- Les aptitudes à la recherche telles qu'elles apparaissent lors du stage de recherche de Master 2 ou équivalent.
- La motivation pour préparer une thèse et le projet professionnel.
- Le comportement du candidat lors de l'entretien (qualité de la présentation, réactivité, réponses aux questions ...).

Pour chaque candidat.e classé.e, une fiche d'entretien* doit être renseignée par le.la directeur.tricede thèse (Les fiches d'entretien négligées ou insuffisamment renseignées, en particulier pour le.la candidat.e classé.e en premier, pourront être invalidées et faire l'objet d'une demande de complément d'informations).

Voir fiche disponible sur le site intranet du laboratoire d'accueil et le site de l'ED 3MG.

« Fiche d'entretien recrutement thèse ED 3MG.docx »

Dans le cas d'un mode de recrutement sélectif alternatif exempté de la procédure d'audition de l'ED 3MG, **la fiche d'entretien complétée par le directeur de thèse est aussi à produire pour le.la candidat.esélectionné(e)**. Il en est de même de tout candidat recruté en co-tutelle qui devra être renseignée par l'établissement d'origine.

« Interview file for PHD recruitment at DS 3MG »

3.2 - Validation du recrutement par l'ED 3MG-Nantes

Quel que soit le mode de recrutement, l'ensemble des éléments cités précédemment (**cf. 1.2 et 3.1**) doivent être transmis au directeur-adjoint du site de Nantes, après les auditions s'il y a lieu, et **après validation par la direction du laboratoire d'accueil**.

- **Pour les recrutements sur contrats doctoraux d'établissement CDE-NU** : un bilan des auditions avec classement devra être reporté sur une fiche renseignée par le.la directeur.trice de thèse à l'issu de toutes les auditions. Cette fiche signée par les membres du comité de sélection et le DU du laboratoire d'accueil, devra être jointe à l'ensemble des documents demandés et être validée par l'ED-Nantes avant d'être transmise à la DRPI pour une validation administrative par le.la VP aux études doctorales.

Ce document est disponible sur le site intranet des laboratoires et le site de l'ED 3MG :

« FICHE BILAN d'AUDITIONS_CDE-NU_ED 3MG-2024.doc »

3.3. Envoi des documents requis pour un recrutement en thèse :

L'envoi de l'ensemble des documents (**cf. 1.2, 3.1 et 3.2**) doit être effectué **par voie électronique** au directeur-adjoint de l'ED site de Nantes par le secrétariat gestionnaire du laboratoire d'accueil ou par le correspondant ED de la cellule de site du laboratoire, après accord du DU du laboratoire d'accueil :

didier.dubreuil@univ-nantes.fr

Merci d'indiquer dans le sujet du mail :

Candidature thèse_Nom du candidat_Nom du Dir. thèse_Laboratoire_date

***au plus tard avant le 15 juin de l'année en cours pour les contrats doctoraux d'établissements (CDE-NU) et sans contrainte de date pour les autres types de financements.**

- Le.la directeur.tricede thèse ne pourra informer **officiellement** les candidats de leur classement qu'après sa validation par le directeur-adjoint du site de Nantes,* qui pourra réunir une commission ad-hoc pour avis complémentaire, ou consulter le directeur de laboratoire, en cas de litige (cet avis devra, par la suite, être entériné par le conseil régional de l'ED 3MG et par les établissements d'accueil, NU, Univ. Gustave Eiffel ou IMT-A).

***L'ED 3MG-Nantes, comme les établissements, peut refuser un(e) candidat.e à posteriori et demander de refaire des auditions en cas de non-conformité de la procédure de sélection ou d'une incertitude sur le profil du candidat retenu.**

- La gestionnaire de site de l'ED 3MG-Nantes se charge de contacter le candidat retenu pour autoriser son inscription administrative par les scolarités des établissements.

***Attention aux recours possibles en cas de non-respect des procédures de recrutement.**

- **Pour les recrutements sur CDE-NU** : La gestionnaire de site de l'ED 3MG-Nantes se charge d'informer les candidats classés, ainsi que ceux non retenus, du résultat sur la base des éléments extraits de la « FICHE BILAN d'AUDITIONS_CDE-NU_ED 3MG-2024» ***attention donc à bien considérer les commentaires que vous y apposerez).**
- Pour tout autre mode de recrutement, il est demandé au directeur de thèse d'informer les autres les candidats auditionnés du résultat de la sélection avec un commentaire justificatif en cohérence avec la fiche d'entretien.
- En cas de renoncement signalé par le.la candidat.e retenu.e, **ou de non réponse à la sollicitation de confirmation dans les 7 jours** après envoi du mail d'accord par l'ED, le.la doctorant.e classé.e second, puis troisième, sera invité.e à préparer un dossier de candidature sans possibilité de recours du.de la candidat.e classé.e avant.

3.3 - Procédure d'inscription en thèse à NU

Après validation du.de la candidat.e, l'ED 3MG-Nantes lui donnera l'autorisation de compléter son dossier d'inscription via **AMETHIS en suivant le lien** :

<https://amethis.doctorat-bretagneloire.fr/>

Pour des précisions sur la procédure AMETHIS : <https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/decouvrir-nos-formations/demarches-de-candidature-et-dinscription-en-premiere-annee-de-doctorat>

IMPORTANT : Amethis utilisera systématiquement pour contacter le.la candidat.e son adresse email « institutionnelle » que l'établissement d'origine attribue à toute personne inscrite dans un cursus diplômant (à savoir : prenom.nom@...). Si ce n'est pas déjà fait, assurez-vous qu'il.elle reçoive les emails adressés à cette adresse par l'ED (en les redirigeant au besoin vers la boîte mail que vous avez utilisée pour le.la contacter).

En cas de problème technique, ou si vous avez une question concernant le fonctionnement d'AMETHIS, merci de vous adresser directement à amethis-support@doctorat-paysdeloire.fr **(et pas à l'ED 3MG)**

Tous les formulaires d'inscription pour Nantes Université sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/decouvrir-nos-formations/formulaires-lies-a-la-these-de-doctorat>

En cas de candidat.e étranger.e, il est demandé aux encadrants d'assister le.la doctorant.e dans sa démarche administrative et de vérifier que le dossier est complet (en particulier au niveau des signatures).

Une fois le dossier complété sur AMETHIS et validé par le directeur adjoint de l'ED 3MG-Nantes, la scolarité convoquera le doctorant pour les frais d'inscription et attestations ad hoc.

3.4 - Procédure d'inscription en thèse à l'IMT-A

Après validation du.de la candidat(e), l'ED 3MG-Nantes donnera au.à la candidat.e classé.e premier.e, l'autorisation de compléter son **dossier d'inscription via le site ADULLAC**

<https://demarches.adullact.org/commencer/doctorat-candidature-inscription>

- En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter isabelle.laine@imt-atlantique.fr ou doctorat@imt-atlantique.fr

Dès que l'inscription est validée, un mail est adressé au.à la doctorant.e afin qu'il.elle puisse finaliser son inscription sur le site SI PhD (photo, coordonnées personnelles, BAC, photo ...) et le paiement des droits.

3.5 - Procédure de recrutement national à l'Université Gustave Eiffel

Après un recrutement organisé par l'Univ. G. Eiffel, *via* un comité constitué de membres d'un jury de sélection national, tous extérieurs à l'équipe d'accueil et à l'encadrement de la thèse, la liste principale des candidats sélectionnés et la liste complémentaire sera directement validée par l'ED 3MG (sans entretien supplémentaire, ni de fiche d'entretien à fournir).

Cependant, il est demandé de communiquer l'ensemble des informations listées aux & 1.2 et 3.1 au directeur de l'ED3MG site de Nantes.

Les inscriptions des étudiants s'effectue selon une procédure propre à l'université Gustave Eiffel (via internet) : <https://formations.univ-gustave-eiffel.fr/index.php?id=3156>

4 - Composition de l'encadrement de thèse (Voir aussi règlement intérieur de l'ED 3MG).

L'encadrement d'une thèse est assuré par 3 personnes au maximum (4 pour une co-tutelle), avec au moins un directeur de thèse du monde académique (Pr. ou MC-HDR ou éventuellement un co-directeur de thèse du monde socio-économique). La **notion d'encadrant** n'est pas définie dans l'arrêté du 25 mai 2016, mais NU la reconnaît sur le dossier d'inscription pour les enseignants-chercheurs ou chercheurs **qui ne sont pas HDR**.

Le taux de participation à l'encadrement des directeurs de thèse doit être d'au moins 40% et de 30% minimum pour un co-directeur et un co-encadrant.

5 - Comité de Suivi Individuel de la thèse.

Le dossier de candidature à la préparation du doctorat est accompagné de la constitution d'un CSI (article 13 de l'arrêté de mai 2016). La **proposition des membres de ce CSI doit être conforme aux directives ministérielles**. Elle doit aussi répondre aux conditions précisées par le conseil de ED et inscrites dans son règlement intérieur dans le respect de la charte doctorale éditée par le pôle doctoral, et **faire l'objet d'une validation par l'ED 3MG-Nantes.**

CSI - composition :

- au moins deux personnes non impliquées dans la thèse dont **l'un au moins est HDR**.
- au moins un membre est **spécialiste** de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse.
- au moins un membre est **non spécialiste** et extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. L'école doctorale définit dans son règlement intérieur la notion de domaine de recherche.
- au moins un membre extérieur à l'établissement d'accueil du.de la doctorant.e et au périmètre régional de l'école doctorale.
 - *une même personne peut cumuler plusieurs de ces critères.*

La composition du CSI peut figurer dans le dossier AMETHIS dès la première inscription ou être finalisée, en concertation avec le doctorant, dans un délai maximum de 4 mois après l'inscription.

- Il est possible pour un doctorant de désigner **un troisième membre de CSI** de son choix, sans consultation avec son encadrement (mais nous le recommandons tout de même), **pendant la première année de thèse**. Il doit être hors équipe d'accueil, mais possiblement dans l'Unité d'accueil.

** Suite à des avis défavorables à une ré-inscription, des doctorants ont effectué des recours au CA (ce recours est une possibilité offerte par l'arrêté du 25 mai 2016). **NU appelle à la vigilance sur la composition du CSI.***

6 - Présentation des résultats des recrutements en thèse devant le conseil régional de l'ED 3MG et du COPIL de l'EUR 3MG (GS 3MG).

Un bilan des recrutements annuels en thèse sur le site de Nantes devra être présenté au conseil régional de l'ED 3MG, ainsi qu'au COPIL de l'EUR 3MG,* pour une validation.

**Après l'officialisation de la mise en place des l'EUR (Ecole Universitaire de Recherche / Graduate Schools) par le CA de NU, l'intégralité de la partie nantaise de l'ED 3MG régionale sera étiquetée EUR 3MG. Là où vous lisez actuellement ED 3MG-Nantes, il faudra donc lire EUR 3MG, même si une association au périmètre régional de l'ED 3MG reste effective.*

7 - Mise en place des contrats doctoraux d'établissement CDE-NU

La mise en place des CDE-NU doit être établie à partir du **1^{er} septembre de l'année en cours dans la mesure où le.la candidat.e peut justifier l'obtention officielle du grade de Master établi par l'établissement d'origine (ou d'un équivalent) avant la mi-juillet**. Si le grade de Master est délivré en septembre de l'année universitaire, le CDE-NU débutera au 1er octobre. La date de début du contrat sera précisée par la DRPI.

***Notez qu'une inscription effective au diplôme de doctorat (pour une attestation ou certificat) est impossible tant que le grade de Master n'est pas validé officiellement par la scolarité d'origine.**

En cas de co-financement, il est conseillé de transmettre le dossier d'inscription administrative en première année dès que le financement est acquis (Bourse CNRS ou autres, CDD à objectif défini), puis de transmettre la preuve de financement dès que possible.

Un(e) doctorant(e) n'est pas couvert en cas d'accident dans le laboratoire sans inscription administrative au doctorat ou la signature d'un contrat de travail.

Version 17/04/2024 D. Dubreuil